

7 • Les trajectoires des bénéficiaires dans les minima sociaux

L'analyse rétrospective des trajectoires individuelles des bénéficiaires de minima sociaux (RSA socle non majoré, RSA socle majoré, ASS et AAH), mais aussi du RSA activité seul, permet d'identifier et de mieux comprendre les phénomènes de récurrence et de persistance dans ces dispositifs.

Les bénéficiaires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2011 ont perçu, en moyenne, à presque cinq reprises un minimum social en fin d'année entre 2001 et 2010. Dans le même temps, les allocataires du RSA socle majoré et de l'ASS n'en ont perçu un que trois à quatre fois. La persistance dans les minima sociaux est plus forte pour les bénéficiaires de l'AAH : ils ont touché un minimum social à plus de sept reprises fin décembre durant ces dix dernières années. À l'inverse, les bénéficiaires du RSA activité seul, qui ne relève pas à proprement parler des minima sociaux, n'ont perçu un minimum social que deux fois durant cette même période.

Enfin, la majorité des bénéficiaires de ces dispositifs au 31 décembre 2011 ont déjà perçu la même prestation au moins une fois entre 2001 et 2010.

Autant de nouveaux bénéficiaires du RSA socle non majoré que de personnes percevant durablement des minima sociaux

L'échantillon national interrégimes d'allocataires de minima sociaux (ENIAMS)¹ permet de reconstituer la présence passée des bénéficiaires d'âge actif dans les principaux minima sociaux, de même qu'il permet d'observer leurs taux de sortie des dispositifs (cf. fiche 6).

Les bénéficiaires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2011 ont ainsi été relativement présents par le passé dans les minima sociaux (RSA socle, RMI, API, ASS, AAH) : ils ont perçu, en moyenne, presque cinq fois un minimum social en fin d'année entre 2001 et 2010² (tableau 1). Mais cet indicateur global ne reflète pas la diversité des profils individuels. En effet, 13 % des bénéficiaires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2011 n'ont jamais perçu de minimum social de 2001 à 2010, et quasiment la même proportion en a perçu un en fin de chaque année depuis 2001. On trouve donc autant de nouveaux entrants que de personnes installées durablement dans les minima sociaux – probablement confrontées à des difficultés sociales ou des problèmes de santé plus durables – parmi ces bénéficiaires du RSA socle non majoré. Entre ces deux situations extrêmes, la répartition des bénéficiaires selon le nombre de fois où ils ont perçu un minimum social par le passé, est à peu près homogène. Au final, 32 % d'entre eux ont perçu un minimum social de une à trois fois entre 2001 et 2010, 23 % en ont perçu un de quatre à six fois et 20 % de sept à neuf fois.

Plus de nouveaux entrants parmi les allocataires du RSA socle majoré et de l'ASS

Entre 20 et 25 % des allocataires du RSA socle majoré et de l'ASS au 31 décembre 2011 sont des nouveaux entrants, tandis qu'ils ne sont que 7 à 9 % à avoir perçu un minimum social (RSA socle, RMI, API, ASS, AAH) chaque année depuis 2001. En effet, les proportions d'allocataires présents par le passé dans les minima sociaux diminuent en fonction du nombre d'années passées dans ces dispositifs, et ce de façon plus marquée pour l'ASS que pour le RSA socle majoré (l'ASS requiert des conditions d'activité antérieure). Ils sont ainsi entre 32 et 39 % à avoir perçu un minimum social de une à trois fois entre 2001 et 2010, 17 à 23 % de quatre à six fois et plus que 10 à 18 % à en avoir touché un de sept à neuf fois durant cette période.

Dans l'ensemble, les allocataires du RSA socle majoré et de l'ASS au 31 décembre 2011 ont perçu, en moyenne, à trois ou quatre reprises un minimum social entre 2001 et 2010.

Une présence antérieure nettement plus longue pour l'AAH, mais réduite pour le RSA activité seul

Il en va différemment pour les bénéficiaires de l'AAH et du RSA activité seul. Les bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre 2011 ont ainsi perçu plus de sept fois en moyenne un minimum social de 2001 à 2010. En revanche, ceux du RSA activité seul au 31 décembre 2011 – qui n'est pas à proprement parler un minimum social – n'ont bénéficié que deux fois d'un minimum social durant cette même période.

1. À pas annuel, l'ENIAMS permet de comparer les situations des personnes au 31 décembre de chaque année (cf. glossaire). En revanche, il n'appréhende pas les entrées-sorties des minima sociaux qui se seraient produites dans l'année, sous-estimant ainsi le poids des trajectoires avec un temps de présence très court dans les dispositifs. Pour information, 22 % des allocataires du RSA socle au 31 décembre ont vu leurs droits ouverts depuis moins d'un an (cf. fiche 8).

2. Les situations des personnes sont examinées au 31 décembre de chaque année.

TABLEAU 1 ● Répartition des personnes présentes dans un dispositif au 31 décembre 2011 selon le nombre de fois où elles ont perçu un minimum social entre 2001 et 2010

	En %				
	RSA socle non majoré	RSA socle majoré	ASS	AAH	RSA activité seul
0 fois	13,3	20,1	24,8	4,4	46,3
1 à 3 fois	31,5	32,2	38,7	12,9	32,3
4 à 6 fois	22,7	22,9	17,4	15,6	13,5
7 à 9 fois	19,7	17,6	10,1	23,4	6,8
10 fois	12,8	7,1	9,0	43,7	1,2
Nombre moyen de fois de perception d'un minimum social entre 2001 et 2010	4,6	3,9	3,2	7,3	1,9

Lecture • Parmi les bénéficiaires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2011, 13,3 % n'avaient encore jamais perçu un minimum social (RSA socle, RMI, API, ASS, AAH) en fin d'année entre 2001 et 2010. En moyenne, les bénéficiaires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2011 ont perçu 4,6 fois un minimum social en fin d'année de 2001 à 2010.

Champ • France entière. Situations examinées au 31 décembre de chaque année. Seules les personnes âgées de 26 ans ou plus au 31 décembre 2011 ont été prises en compte, de sorte que les bénéficiaires suivis aient bien au moins 16 ans en 2001 (âge minimum pour faire partie de l'échantillon).

Sources • DREES (ENIAMS).

TABLEAU 2 ● Répartition des bénéficiaires d'âge actif présents dans un dispositif au 31 décembre 2011 selon la prestation perçue par le passé (entre 2001 et 2010)

		RSA socle non majoré	RSA socle majoré	ASS	AAH	RSA activité seul
Bénéficiaires ayant perçu au moins 1 fois un minimum social entre 2001 et 2010 (%)		86,7	79,9	75,2	95,6	53,7
Répartition par minimum social déjà perçu au moins 1 fois (en % des bénéficiaires au 31 décembre 2011)	RMI / RSA socle non majoré	83,2	55,2	18,9	21,0	45,2
	API / RSA socle majoré	16,0	62,8	3,6	2,5	13,0
	ASS	5,1	2,8	68,8	7,0	6,5
	AAH	1,6	1,9	8,2	91,2	1,0

Note • Les lignes de ce tableau ne se somment pas. Certains bénéficiaires ont en effet pu percevoir différents minima sociaux par le passé.

Lecture • 86,7 % des bénéficiaires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2011 étaient déjà présents par le passé en fin d'année dans les minima sociaux. 83,2 % ont perçu au moins une fois le RMI ou le RSA socle non majoré en fin d'année entre 2001 et 2010.

Champ • France entière. Situations examinées au 31 décembre de chaque année. Seules les personnes âgées de 26 ans ou plus au 31 décembre 2011 ont été prises en compte, de sorte que les bénéficiaires suivis aient bien au moins 16 ans en 2001 (âge minimum pour faire partie de l'échantillon).

Sources • DREES (ENIAMS).

Ainsi, une large majorité des bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre 2011 ont perçu un minimum social chaque année depuis 2001 (44 %), tandis que seuls 4 % d'entre eux n'en ont encore jamais perçu un de 2001 à 2010.

À l'inverse, les bénéficiaires du RSA activité seul constituent une population distincte du fait de leur proximité du marché du travail. Ainsi, près de la moitié d'entre eux au 31 décembre 2011 n'ont jamais perçu de minimum social (RSA socle, RMI, API, ASS, AAH) entre 2001 et 2010. La proportion des bénéficiaires du RSA activité seul diminue en fonction du nombre d'années passées dans les minima sociaux : elle passe progressivement de 32 % de bénéficiaires présents de une à trois fois dans les minima sociaux par le passé, à 7 % de bénéficiaires présents de sept à neuf fois. Au final, ils sont à peine plus de 1 % de bénéficiaires à avoir perçu un minimum social chaque année depuis 2001.

Une relative continuité des parcours passés dans les minima sociaux

L'analyse détaillée des effectifs des bénéficiaires au 31 décembre 2011 présents au moins une fois dans les minima sociaux de 2001 à 2010 permet d'obtenir une répartition de ces personnes suivant les prestations perçues par le passé (tableau 2) et ainsi, d'apprécier la persistance dans ces différents dispositifs.

Le RSA socle s'inscrit ainsi dans la continuité du RMI et de l'API, la plupart de leurs bénéficiaires ayant automatiquement basculé au RSA dès sa mise en place.

Parmi les bénéficiaires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2011, 83 % ont en effet perçu au moins une fois le RMI ou le RSA socle non majoré entre 2001 et 2010, ce qui représente la quasi-totalité des 87 % de bénéficiaires du RSA socle non majoré fin 2011 déjà présents par le passé dans les minima sociaux. Environ un bénéficiaire sur six a perçu au moins une fois l'API ou le RSA socle majoré durant cette même période. En revanche, très peu ont déjà bénéficié de l'ASS auparavant (5 %) et ils sont encore moins nombreux à avoir déjà perçu l'AAH (moins de 2 %).

Parmi les allocataires du RSA socle majoré au 31 décembre 2011, 63 % ont déjà bénéficié de cette prestation (ou de l'API) par le passé, soit plus des trois quarts des

allocataires présents au moins une fois dans les minima sociaux durant ces dix dernières années. Plus de la moitié des allocataires du RSA socle majoré fin 2011 ont également été au moins une fois au RMI ou au RSA socle non majoré entre 2001 et 2010. Les passages du RSA socle non majoré (ou du RMI) vers le RSA socle majoré sont en effet fréquents, et ce d'autant plus que l'attribution de la majoration pour isolement est automatique³. En revanche, les proportions d'allocataires du RSA socle majoré qui étaient d'anciens bénéficiaires de l'ASS ou de l'AAH sont très faibles et ne dépassent pas les 3 %.

Le RSA activité seul s'adresse quant à lui à une population plus large que celle des bénéficiaires de minima sociaux (cf. fiche 8). Fin 2011, seuls 54 % des bénéficiaires de cette prestation ont ainsi déjà perçu au moins une fois un minimum social entre 2001 et 2010. La grande majorité de ces bénéficiaires déjà présents au moins une fois dans les minima sociaux durant ces dix dernières années a déjà perçu le RSA socle non majoré (ou le RMI) : 45 % des bénéficiaires du RSA activité seul au 31 décembre 2011 sont dans cette situation. Dans le même temps, 13 % de ces bénéficiaires étaient déjà au moins une fois à l'API ou au RSA socle majoré par le passé, tandis qu'à peine plus de 6 % ont déjà perçu l'ASS durant cette période. Enfin, il n'y a quasiment aucun ancien bénéficiaire de l'AAH parmi les bénéficiaires du RSA activité seul fin 2011.

Parmi les allocataires de l'ASS au 31 décembre 2011, 69 % ont déjà perçu cette prestation entre 2001 et 2010 (sachant que les trois quarts des allocataires de l'ASS fin 2011 ont déjà été présents par le passé dans les minima sociaux). De plus, 19 % ont déjà bénéficié du RSA socle non majoré ou du RMI et 8 % ont déjà perçu l'AAH durant cette période. En revanche, ils sont très peu nombreux à avoir déjà été allocataires du RSA socle majoré ou de l'API par le passé (4 %).

Enfin, la quasi-totalité des bénéficiaires de l'AAH au 31 décembre 2011 ont été présents au moins une fois dans les minima sociaux entre 2001 et 2010. Presque tous ont d'ailleurs déjà perçu l'AAH auparavant (91 % des bénéficiaires fin 2011). Un bénéficiaire sur cinq environ se trouvait déjà au RSA socle non majoré ou au RMI par le passé, tandis que seuls 7 % ont déjà perçu l'ASS et 3 % le RSA socle majoré ou l'API. ■

3. Depuis l'entrée en vigueur du RSA en juin 2009, il n'est plus nécessaire de faire une demande spécifique pour obtenir la majoration pour isolement. Celle-ci est attribuée automatiquement aux bénéficiaires du RSA socle dès lors qu'ils font connaître leur situation d'isolement à la CAF.